

L'an deux mille vingt-et un, le vingt-deux janvier à dix-huit heures trente se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Jacky GOY, Maire

Etaient présents :

Mme DIOP Céline, M. LEMAIRE Olivier, adjoints

Mmes BOULANGER Monique, BOURDON Marie-Hélène, DUTKIEWICZ Laurence, LAMBOUX Marie-Hélène, LEMOINE-LOPEZ Alexandra, QUEVILLY Emilie, SCHMIDT Stéphanie, MM CHEVALIER Thierry, GERBON Marc, LEMOINE Yohann

Absents : M. MORISSE Michel, LEMONIER Hugues,

Procuration de M. Morisse à M. Goy

Madame Emilie Quevilly a été désignée comme secrétaire de séance

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, Monsieur le Maire a ouvert la séance et soumis au conseil municipal les affaires suivantes :

Personnel - AUTORISATION HEURES COMPLÉMENTAIRES & SUPPLÉMENTAIRES POUR 2021

Monsieur le Maire informe les élus de la nécessité de prendre une délibération spécifique autorisant le paiement d'heures complémentaires et supplémentaires pour l'ensemble des agents stagiaires, titulaires, et non titulaires de la collectivité.

Considérant que le personnel de la Commune de Saint Didier des Bois peut être appelé, selon les besoins du service, à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du travail et des heures supplémentaires au-delà de la durée légale de travail à la demande du Maire, Considérant que le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement du temps légal par semaine. Les heures effectuées au-delà du temps légal par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires selon l'indice détenu par l'agent et conformément aux modes de calcul définis par le décret 2002-60 du 14 janvier 2002 et les heures complémentaires seront rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

AUTORISE le paiement des heures complémentaires et supplémentaires effectuées selon les besoins du service par le personnel stagiaire, titulaire et non titulaire de la collectivité.

Même séance

Personnel - Indemnités kilométriques et frais de déplacement

Monsieur le Maire propose de fixer pour l'année 2021:

les frais journaliers de déplacement pour stage du personnel, mission des élus ou autre comme

suit :

indemnité de repas : 15.25 €

indemnités kilométriques : en fonction du kilométrage parcouru et du barème en vigueur

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Même Séance

Achat meuble maternelle

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une des classes maternelles aurait besoin d'un meuble à cases. Le montant de l'achat s'élève à 437.00 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide cet achat.

Même séance

Parcours Santé

Lors du conseil municipal du 4 décembre 2020, il avait été évoqué de réaliser un parcours santé autour de la pierre tournante afin de permettre aux scolaires, promeneurs et sportifs de s'y aérer. Cette zone aménagée aura aussi vocation de découvrir le patrimoine naturel et ornithologique. Monsieur le Maire a donc sollicité des devis.

Le montant TTC des travaux et l'achat du matériel (soit 10 stations avec les panneaux silhouette) s'élève à 28 802.40 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal accepte les devis et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ces travaux.

Même Séance

Demande de subvention au DETR pour réaménagement du carrefour entre la route départementale n° 60 / rue Roland Diénis/rue de la Vallée Barrée

Exposé des motifs

- Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux année 2021 pour aider au financement du réaménagement du carrefour entre la route départementale N°60/rue Roland Diénis/rue de la Vallée Barrée

Cet équipement devrait répondre aux problématiques de vitesses, de manque de visibilité et d'écoulement des eaux pluviales.

L'estimation du montant des travaux d'aménagement s'élève à 33 550.00 € HT.
 Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES (SUBVENTION)	
Libellés	Montant éligible en € H.T.	Libellés	Montant en € H.T.
	33 550.00 €	Etat DTER	13 420.00 €
		Autofinancement	20 130,00 €
Totaux arrondi	33 550,00 €		33 550.00 €

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, décide,

- D'approuver le programme de travaux de réaménagement du carrefour entre la route départementale N°60/rue de la Vallée Barrée/ rue Roland Diénis pour 2021.
- D'adopter le plan de financement
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.
- De solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DETR.

Même séance

Demande de subvention au DETR pour réaménagement des sanitaires des classes maternelles

Exposé des motifs

- Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux année 2021 pour aider au financement du réaménagement des sanitaires des classes maternelles.

Cet équipement devrait répondre aux problématiques du nombre d'enfants croissant et des mesures sanitaires actuelles.

L'estimation du montant des travaux d'aménagement s'élève à 50 000.00 € HT.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES (SUBVENTION)	
Libellés	Montant éligible en € H.T.	Libellés	Montant en € H.T.
	50 000.00 €	Etat DTER	20 000.00 €
		Autofinancement	30 000,00 €
Totaux arrondi	50 000,00 €		50 000,00 €

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, décide,

- D'approuver le programme de travaux de réaménagement des sanitaires pour 2021.
- D'adopter le plan de financement
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.
- De solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DETR.

Même Séance

Diverses réparations de Maçonnerie

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'il a demandé à l'entreprise de maçonnerie Leroy des devis pour :

- la reprise d'aménagement du trottoir face à l'église suite à l'accident survenu courant novembre. Le montant des réparations s'élève à 986.40 €. Ces travaux seront bien sûr remboursés par l'assurance du véhicule qui a provoqué les dégradations.

- la réfection des joints de l'église côté mairie. Le montant des travaux s'élève à 744.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces travaux.

Même séance

Remplacement porte de garage école

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'il serait souhaitable d'envisager de changer la porte de garage de l'école qui est en très mauvais état.

Dans un premier temps, il a demandé un premier devis à l'entreprise Ratheau. Le montant estimatif serait de l'ordre de 2 610.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable au remplacement de la porte de garage et charge Monsieur le Maire d'obtenir un meilleur tarif.

Même Séance

Acoustique de la Salle des Fêtes

Lors de la précédente séance, le conseil municipal avait accepté le devis de la sté DECIBEL pour traiter l'acoustique de la salle des fêtes excepté la partie du plafond réalisée en chandelles de mousse.

Cependant, la sté Décibel a présenté une autre proposition d'acoustique pour le plafond au même tarif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal demande que la sté dépose des échantillons avant de valider définitivement la nouvelle proposition lors du prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h30.